

Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication annonce une aide exceptionnelle aux diffuseurs de presse les plus touchés par les conflits sociaux de fin 2012 et début 2013

La Ministre de la Culture et de la Communication, a reçu le 14 mai 2013 quatre organisations professionnelles de diffuseurs de presse, à l'occasion de la conclusion de leur groupe de travail.

Celui-ci a été mis en place suite à la journée de mobilisation des diffuseurs de presse, le 19 février dernier. Il s'inscrit dans la démarche générale de dialogue que la Ministre a souhaité initier dans le secteur de la presse, avec la désignation d'un médiateur pour accompagner la mise en œuvre du plan de restructuration de Presstalis ou la vaste concertation sur l'avenir des aides à la presse animée par Roch-Olivier Maistre.

Le groupe de travail des diffuseurs était composé de représentants de l'Union nationale des diffuseurs de presse (UNDP), du Syndicat national de la librairie et de la presse (SNLP), du Syndicat des kiosquiers et libraires Paris Ile-de-France (SKLP IDF) et de l'Association pour l'avenir des diffuseurs de presse (AADP).

Ce groupe de travail représente une concertation inédite entre le Gouvernement et les marchands de journaux, pour dresser le diagnostic des difficultés et proposer des pistes d'évolution.

Aurélie Filippetti souligne la responsabilité première qui est celle de la filière, dans son ensemble, pour offrir aux marchands de presse des conditions de travail satisfaisantes et des perspectives économiques. Celles-ci font partie intégrante du pacte coopératif de la distribution de la presse qui représente l'une des contreparties du système d'aides à la presse existant en France.

La Ministre sera également en contact avec les villes concernées, pour travailler à l'amélioration concrète des conditions de travail des diffuseurs de presse.

La Ministre a annoncé par ailleurs la mise en œuvre, en 2013, d'une aide exceptionnelle de plus d'un million d'euros, ciblée sur les diffuseurs qui ont été le plus durement touchés par les mouvements sociaux de distribution de la presse fin 2012 et début 2013.

Plus structurellement, la Ministre indique que les décisions de juin prochain sur la réforme des aides à la presse, suite au rapport qui lui a été remis le 2 mai dernier, tiendront compte des propositions du groupe des diffuseurs sur la priorité que représente l'informatisation des points de vente au sein de l'aide dédiée à leur modernisation.

Publié le 16/05/2013 à Paris

Ministère de la Culture et de la Communication